

Lemag78

LE MAGAZINE DE LA CMCAS DES YVELINES

N° 39

Octobre 2021



ÉLÉCTION DE CMCAS EN NOVEMBRE 2021

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS !



Vous allez recevoir un courrier avec vos codes pour voter et désigner votre Conseil d'Administration

Les retraités votent par correspondance du 29 octobre au 10 novembre 2021 (cachet de la poste faisant foi) ou par internet du 18 novembre 8h00 jusqu'au 23 novembre 8h00.

Les actifs votent par internet du 18 novembre 8h00 jusqu'au 23 novembre 8h00.

Une hot-line sera dédiée aux électeurs : 24h/24 et 7j/7 par téléphone au 02 96 50 50 61.

Pour récupérer votre identifiant ou mot de passe, munissez-vous des 7 derniers caractères de l'IBAN du compte où le salaire est versé.



CMCAS 78

yvelines.cmcas.com

SOMMAIRE

Résultat élection Camieg	p. 3
Projets de démantèlement des entreprises	p. 4
Les correspondants de SLV	p. 5
Billetterie et partenariats	p. 6-8
Les activités de la CMCAS	p. 9-12
Les aides et informations sociales	p. 13-16

ÉDITO

Cher(e)s Collègues,

Nous espérons sortir d'une crise sanitaire sans précédent qui, depuis un an et demi, nous a fait accepter pour certains et obliger pour d'autres de vivre avec les confinements, le couvre-feu, la perte de liberté, de liens sociaux, de repères, et nous adapter à une vie culturelle et sociale réduite derrière des écrans.

Les élus, les fonctionnels et les bénévoles de la CMCAS des Yvelines sont restés plus que jamais mobilisés pendant cette période particulièrement difficile. Nous avons validé en Conseil d'Administration de la CMCAS un bon de soutien aux librairies indépendantes de 20€ pour tous nos 6000 bénéficiaires OD actifs et inactifs des Yvelines. Nous avons conservé nos jouets de Noël et nos livres de l'été pour les enfants. Nous avons repris nos activités de loisirs et de séjours, comme le Parc Astérix le samedi 4 septembre, la distribution de paniers gourmands pour nos 4000 retraités OD et bientôt, par exemple, le repas des pensionnés le mardi 7 décembre etc...

Nous avons également souhaité préserver les valeurs qui nous animent... Comme l'accueil d'étudiants en villages vacances, les aides sociales et sanitaires et les réseaux solidaires (nous avons augmenté nos nombres d'aides à la CMCAS, et nous avons pris contact avec le Réseau Solidaires des Yvelines. Mais nous manquons de correspondants de SLV et de bénévoles pour contacter nos 2000 bénéficiaires du réseau régulièrement !).

L'énergie

Les grèves nationales dans les IEG contre **les projets Hercule et Clamadieu** ont fait reporter le premier projet. D'autres grèves continuent ainsi que dans les autres secteurs, notamment dans le domaine de la santé et du transport. La casse de nos entreprises et du service public est plus que jamais d'actualité. Le projet de démantèlement arrive à grand pas. (Page 5)

Après les agents et les syndicats, tous vent debout contre le plan de refonte de l'énergéticien, les responsables politiques de gauche comme de droite, inquiets d'un démantèlement programmé, les collectivités locales sont entrées dans la danse, avec une virulence inhabituelle. Peu connue pour la radicalité de ses positions, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) s'est fendue d'un communiqué, pour expliquer que « les services publics de distribution d'électricité et leurs usagers ne doivent pas être les otages de la stratégie financière d'EDF ». Depuis 1946 et la nationalisation du secteur de l'énergie, ce sont les collectivités locales qui possèdent l'ensemble des réseaux électriques.

Après le succès sur Hercule, nous devons rester vigilants. Nous devons poursuivre la mobilisation en faveur de la défense du Service Public et de nos droits statutaires. En 1er lieu il y a la défense de notre régime spécial de retraite. Là aussi, la mobilisation de 2019 a fait reculer le gouvernement qui n'a pas pu mettre en œuvre le régime universel par points.

La retraite & fin des régimes spéciaux

Sous couvert de confinement la machine à détruire notre protection sociale va bon train !! Sur les retraites, le gouvernement a continué inlassablement sa mission... Bruno Le Maire, plaide en faveur de la réforme des retraites. Début avril 2021, la Cour des comptes rend son travail sur la trajectoire et la gouvernance des finances publiques. En avril, Olivier Blanchard et Jean Tirole ont remis leur rapport sur les grands défis économiques (climat, inégalités, démographie) à Emmanuel Macron. Ce dernier nous explique que cette réforme doit passer ! Les coupes budgétaires vont tomber et les premières cibles seront sans hésiter tous ce qui a attiré à la solidarité. Ainsi, la promesse de campagne d'Emmanuel Macron a continué d'être travaillée pendant le confinement, puisqu'il souhaite un système universel de retraite, en faisant travailler les français plus longtemps, et donc, pour cela, il faut en finir avec les régimes spéciaux.

Les dernières annonces contre les régimes spéciaux peuvent laisser à penser que le gouvernement pourrait lancer une nouvelle attaque contre les agents des IEG, RATP, SCNF, les fonctionnaires etc. La tactique est connue : on s'attaque d'abord aux régimes spéciaux pour ensuite appliquer les contre-réformes à tous les salariés. En particulier, le fait que la « clause » du grand-père soit envisagée est totalement inacceptable, nous ne pouvons pas accepter que les « nouveaux entrants » c'est-à-dire les nouveaux embauchés ne bénéficient pas de tous les

acquis statutaires.

En définitif, sous fond de gestion de crise le patronat français progresse dans sa destruction de nos acquis justifiant toutes les dérogations possibles et imaginables, la Covid leur sert d'excuse et divise les citoyens. Les sujets de se révolter ne manquent pas comme le chômage, la formation, le Handicap, le climat, l'égalité femme/homme, l'eau, l'éducation, l'éducation populaire, l'imposition de jours de congés payés...

Nous avons tous besoin, une fois de plus, de faire du lien et de libérer les paroles. Nous avons besoin de mettre en place des stratégies de résistance pour construire un nouveau monde. Nous devons exiger une politique sociale ambitieuse qui passe forcément par des services publics de qualité et des droits sociaux plus importants. Nos ennemis sont ceux qui sèment le clivage et la division, qui se servent de la peur pour assassiner nos droits durement acquis par de longues luttes passées, qui infantilisent et terrorisent.

Nous devons appeler à une véritable politique de relocalisation et de ré-industrialisation de notre nation afin de créer des emplois, de gérer notre indépendance. Il est temps que l'argent créé par le travail cesse d'aller à la finance mais serve à protéger les salariés, les privés d'emploi et les retraités.

Nous fêtons cette année les 150 ans de la Commune qui reste plus que jamais une source d'inspiration pour tous ceux qui se réclament des valeurs de la République démocratique, sociale, émancipatrice et universelle. N'oublions pas, n'oublions jamais que des milliers d'Hommes, de Femmes et d'Enfants sont morts assassinés parce qu'ils réclamaient un monde plus juste, plus solidaire, plus fraternel. La guerre des classes est toujours bien d'actualité.



Marianne Robuchon

Présidente de la CMCAS des Yvelines

RÉSULTAT ÉLECTION CAMIEG DE JUIN 2021

Les administrateurs porteront les propositions d'amélioration pour que la CAMIEG dispose des moyens pour satisfaire les 600 000 bénéficiaires ayants et ouvrants-droit, toutes générations confondues. La composition du Conseil d'administration de la CAMIEG sera composée comme suit : CGT: 14 sièges (52.54%) - CFDT 5 sièges (18.79%) - CFE/CGC 4 sièges (17.58%) - FO 1 siège (11.22%).

Sous la présidence du doyen des nouveaux élus, **Jérémy DAL BON** a été élu président du Conseil d'Administration de la CAMIEG à l'unanimité, la CFE-CGC s'est abstenue. Nous remercions chaleureusement et fraternellement Gilles CANQUETEAU pour son engagement à la présidence de la CAMIEG lors du mandat précédent.

Cette élection est marquée par un recul important de la participation. Il faut tirer les enseignements de ce recul alors que la CAMIEG est au cœur de la protection sociale des IEG. Il responsabilise ceux qui ont délibérément complexifiées les modalités d'accès au vote. Une fois de plus, les titulaires de pension de réversion ont été illégalement écartés du vote, alors qu'ils ont participé aux récentes élections dans les régimes de la RATP et des fonctions hospitalières et collectivités (CNRACL).

Ces derniers mois, nous avons pris de nombreuses initiatives pour que notre régime permette d'améliorer les niveaux de remboursement pour que nous soyons toujours à la pointe des complémentaires santé. Nos actions ont permis également, et sans le moindre coût supplémentaire pour les agents actifs et inactifs, de renforcer les grilles de prestations des deux CSM « actifs » et « pensionnés ».

Par ailleurs, nous avons contesté devant la justice le racket exercé par le Gouvernement sur les réserves de la CAMIEG avec un prélèvement de 175 millions d'euros dont la quasi-totalité provient des cotisations des agents actifs et pensionnés. Cette spoliation fait des affiliés du régime de véritables vaches à lait des politiques fiscales toujours plus inégalitaires. Dans les mois qui viennent, vos nouveaux élus seront vigilants face à des Ministères toujours avides de rationner les moyens financiers et rétifs à toutes perspectives de placer la CAMIEG au centre de nos dispositions statutaires. Il faudra faire face aussi aux menaces qui pèsent sur les régimes spéciaux mis à l'index par le gouvernement ainsi qu'aux nombreuses injonctions qui privent la CAMIEG de toutes marges de manœuvre.

ACTUALITÉ DES ACTIVITÉS SOCIALES

2 ENTREPRISES DISTINCTES, 2 PROJETS DE RESTRUCTURATIONS MAIS UN SEUL INTÉRÊT COMMUN POUR NOS ACTIONNAIRES PUBLICS ET PRIVÉS

Le plan Clamadieu : le plan d'Engie à 3 ans révèle 15 milliards d'investissements pour des cessions d'activités qui représenteraient 10 milliards d'€ avec la vente des services à l'énergie, le rééquilibrage d'infrastructures, et la vente d'actifs. Il s'agit de pertes d'activités violentes et rapides. Le groupe investira sur le continent Américain, et se désengagera sur la partie Française ! Il va continuer de ponctionner le cash des infrastructures Françaises pour financer ses investissements dans le monde ! Avec le plan de cession, le groupe se concentrera dans les ER.

Le plan Hercule : le projet grand EDF vise à scinder l'opérateur historique en trois entités étanches. Le point de non-retour de la privatisation amorcée en 2004 serait franchi. Notre souveraineté énergétique sera bafouée et l'énergie deviendra le talon d'Achille de la France. Le « groupe intégré » ne serait qu'une holding qui intégrerait les comptes. Les différentes entités vivraient leur vie chacune de leur côté, sans aucune interaction entre elles et pourraient même se faire concurrence tout en étant cessibles du jour au lendemain : c'est une véritable hérésie.

C'est bien l'entreprise intégrée qui a fait le succès d'EDF et de GDF depuis presque trois quarts de siècle, ni un projet purement financier et inspiré des banques d'affaires sans aucune vision stratégique industrielle, ni un plan de cessions et d'économies pour répondre à des injonctions financières, qui ne règlent en rien les problèmes économiques de fond. En simple, casser de beaux outils qui ont fait leurs preuves pour empocher quelques milliards d'euros à court terme ! Dans le capitalisme moderne, un morceau d'entreprise peut valoir plus que l'ensemble !

C'est face à la mobilisation massive des agents avec les organisations syndicales unies pour le retrait du projet de démantèlement d'EDF que Macron s'est vu obligé d'annoncer le report d'Hercule. La mobilisation des agents n'a pas faibli depuis 2 ans, et la manifestation nationale du 22 juin dernier appelée par la FNME-CGT a joué également un rôle central sur cette décision de report prise le 28 juillet, à la veille de l'annonce des très bons résultats financiers d'EDF ! **La mobilisation des agents et des citoyens nous a permis cette première victoire dans la longue bataille pour un service public de l'énergie.** Par cet acte nous prouvons également notre attachement à l'héritage du Conseil National de la Résistance, et aux biens communs. Mais une **suspension n'est pas un abandon** et le plus dur est devant nous. **Plus que jamais, nous devons rester mobilisés pour porter un projet alternatif sauvegardant et sanctuarisant une énergie publique garante du service public, de l'égalité territoriale et de la souveraineté énergétique de la France.** Cependant, cette réussite collective doit nous remplir d'optimisme pour continuer à combattre les contre-réformes porteuses de régressions sociales : Clamadieu, licenciements dans

les IEG à GAZEL énergie, embauches hors du statut pour Edvance, décision d'arrêt du projet Ecocombust à Cordemais. **D'autant plus que la direction d'EDF, au travers des projets de réorganisations internes, fait son « mini hercule » en continuant son travail de casse de l'entreprise du service public, avec la mise en cause des droits des agents, de l'abandon des projets industriels novateurs ou de la réorganisation du travail...**

Le Statut des Énergéticiens fête ses 75 ans ! Le 8 avril 1946 est voté la loi de nationalisation des IEG. Le **22 juin 1946** le décret du statut national des personnels d'EDF et de GDF est approuvé. **Dès septembre 1946** un vote de l'Assemblée Nationale passe pour que cet exemple ne se renouvelle pas. Dès lors notre statut sera toujours en ligne de mire et sera toujours au centre des luttes des agents. Avant même son adoption, le syndicat patronal de l'électricité, l'association des porteurs d'actions et des membres du gouvernement y étaient opposés arguant que c'était une spoliation, une dépossession. Ils craignaient que d'autres secteurs se regroupent, comme par exemple la peur que les agriculteurs fassent un regroupement des terres ou bien que les commerçants forment des coopératives. Ainsi, les gouvernements qui se sont succédés depuis 1947 n'ont jamais ménagé leur peine pour attaquer notre statut. C'est pourquoi depuis les années 80 et surtout depuis 1996, ils ont fait voter des textes qui leur donnent autorité sur les tarifs, les salaires, les investissements, la libéralisation du marché de la production, la dérégulation, le libre-échange... **Aujourd'hui, préservons notre outil et notre service public, défendons notre industrie et notre statut de 75 ans, fêtons dans 15 ans... ses 100 ans !!**

VOS CORRESPONDANTS DE SLV

Officiellement, les heures de correspondants de SLV passent de 15 temps pleins en 2018 (10 temps plein + 4 mi-temps + 1 retraité) à 3,15 temps pleins en 2021 dans les Yvelines, soit 2/3 en moins. A ce jour nous sommes

à 3,9. **Nous demandons plus !!** L'organisation des SLV avec l'accord de branche imposé par les employeurs et différentes Organisations Syndicales entraîne forcément des perturbations.

SLV	Correspondant	Adresse	Téléphone	email	Ouverture
1 & 6 PROXIMA	Jean-Luc MAUGÉ	Enedis - CMCAS des Yvelines/SLV1 1 Rue Thomas Edison 78280 GUYANCOURT	01 39 44 55 23 06 08 27 38 03	maugejlslv1@gmail.com	Lundi/Mardi/Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h Fermé le Jeudi
3 CARRIERES	Christophe LEFEVRE	Enedis - CMCAS des Yvelines/SLV3 199, Rue du Parc 78955 CARRIERES SOUS POISSY	01 39 79 66 92 01 30 86 41 62 06 08 27 38 10	slvo3.cmcas616@asmeg.org	Le Mardi et le Jeudi de 13h30 à 16 h
4 MAUREPAS	Eric CADOUX Michel GIRARD	CMCAS des Yvelines / SLV 4 37 Rue de Chevreuse 78310 MAUREPAS	01 30 66 51 10 06 08 27 37 16	slvicorrespondanto4@gmail.com	Mardi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30 et Jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h
4 TACOIGNIERES	Eric CADOUX	SICAE d'ORGERUS 33, Rue de la Gare 78910 TACOIGNIERES	01 34 94 68 02 01 30 66 51 10 06 08 27 37 16	slvicorrespondanto4@gmail.com	Le Mercredi de 8 h à 12 h
5 GIP BEYNES	Sandrine BOETTI	Storengy/GIP Route de Marcq 78650 BEYNES	01 34 91 58 41 06 30 77 90 80	slvo5gip@gmail.com	Tous les jours de 8h30 à 12h
7 MAGNANVILLE	Gérard PRODHOMME	Enedis/CMCAS des Yvelines/SLV7 76, Rue des Gravières - BP 1554 78200 MAGNANVILLE	01 34 78 85 56	prodhomme.gerard@neuf.fr	Le Vendredi de 9h à 11h30
8 STORENGY	Laurent MARTIN	STORENGY Stockage Souterrain Chemin de Fleubert 78650 BEYNES	01 34 91 40 13 01 34 91 40 16	slv8.storengy.beynes@gmail.com	Le Mardi de 11h à 17h
9 GUYANCOURT	Eric CADOUX	RTE TENP/GETSO/SLV9 7, Avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT	01 30 96 30 93	eric.cadoux@rte-france.com	Lundi - Vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 16h30 Le Mercredi de 13h à 16h30
10 CHATOU	Thierry DOUETIL	EDF Lab Chatou 6 Quai Watier 78400 CHATOU	01 30 87 79 12 01 30 87 85 78	slv-chatou@edf.fr thierry.douetil@edf.fr	Tous les jours de de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Mercredi après-midi pour inactifs
11 SAINT ILLIERS	Laurent MARTIN	STORENGY/Stockage Souterrain Chemin de la Vallée des Prés 78980 SAINT ILLIERS LA VILLE	01 34 76 06 23 01 34 91 40 13 01 34 91 40 16	slv8.storengy.beynes@gmail.com	Laurent MARTIN assure l'intérim
12 SAINT QUENTIN	Eric CADOUX	RTE SENP/SLV12 2, Square Franklin - BP 443 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	01 30 45 69 91	eric.cadoux@rte-france.com	Le Mardi de 7h30 à 12h et de 13h à 16 h 30
13 SARTROUVILLE	Christophe LEFEVRE	ENEDIS/GRDF/SLV 13 101 Rue du Pdt Roosevelt 78500 SARTROUVILLE	01 30 86 41 62 06 08 27 38 10	slv13.cmcas616@asmeg.org	Lundi et Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h Mardi de 8h30 à 11h30

BILLETTERIE



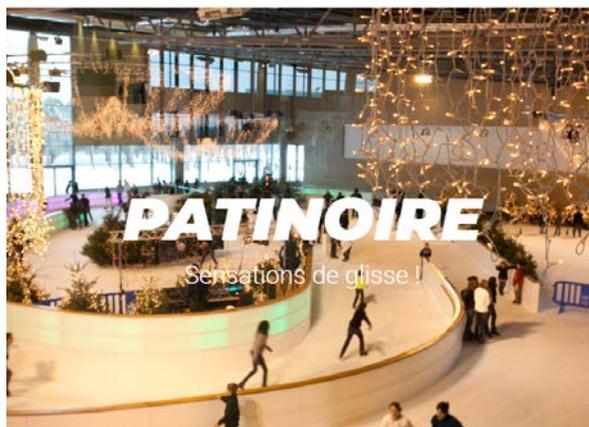
Place UGC : 6.80€



Piscine du Chesnay : 26.82€ pour 10 entrées
Piscine de Conflans : Adulte 4.30€/Enfant 3.10€
Piscine de Chartres (À venir en 2022)



Speed park : 4.55€
Bowling/Laser Game/Karting



Patinoire de Chartres (Complexe Odysée) : 6€
Patins inclus



Sherwood Parc : 10€
Accrobranche/Tyrolienne



MaureSpa : 35€
Hammam/Gommage

PARTENARIATS



NOUVEAU

VELEOS : magasin de vélos électriques à Poissy.
10% de réduction sur l'ensemble du magasin, vélos et accessoires, sauf sur la main-d'œuvre.
5 Avenue des Ursulines, 78300 Poissy
01 30 74 64 38
www.veleos78.com

Offre valable
jusqu'au 31/06/2022

Bonus
écologique de 500€



Crédit Social des Fonctionnaires :

Prêt immobilier : bénéficiez de taux négociés au plus bas, de solutions sans apport, de durées longues et d'un suivi personnalisé jusqu'à l'accord du prêteur.

Prêts personnels : Des financements sur-mesure pour réaliser vos projets (achat de voiture, travaux, dépenses diverses, etc.).

Réorganiser vos crédits : le regroupement de crédits vous permet d'obtenir une seule mensualité par mois.

01 39 24 83 50
www.CSF.fr

PARTENARIAT AVEC 8 LIBRAIRIES DES YVELINES

PROLONGATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

Devenez acteur de la sauvegarde de nos libraires de quartiers avec votre **bon de soutien de 20€** réservé aux Ouvrants Droits de la CMCAS des Yvelines.

Les modalités : Le bon de soutien aux librairies est votre attestation **ACTIV'2020 ou 2021 à donner à votre libraire** pour justifier de votre passage en caisse. La CMCAS des Yvelines et son Conseil d'Administration se doutent que chacun des bénéficiaires jouera le jeu d'un seul passage en caisse. Nous comptons sur votre bienveillance. Toutefois

le Conseil d'Administration tient à rappeler que chaque attestation sera soigneusement contrôlée auprès des libraires pour vérifier qu'il n'y a pas de doublon.

Le libraire ne rembourse pas l'OD si l'achat effectué est inférieur à 20€. Le bénéficiaire règle au libraire la différence. Ce bon est valable **du 14 décembre 2020 au 31 décembre 2021**.

Une attestation activ' d'un OD vaut un seul bon de soutien dans une seule des 8 librairies suivantes :

La Nouvelle Réserve, 5
rue Maréchal Foch, 78520
Limay

Le Pavé dans la Mare,
Centre Commercial des 7
Sept Mares, 78990 Elan-
court

Labyrinthes, 2 rue Chasles,
78120 Rambouillet

Librairie Bain d'Encre,
24 rue Pottier, 78150 Le
Chesnay

Librairie Des Gens qui
lisent, 16 bis avenue de la
République, 78500 Sar-
trouville

Le Pavé du Canal, 3 bis
quai Fernand Pouillon,
78180 Montigny le Breton-
neux

Librairie du Pincerais, 117
rue du Général de Gaulle,
78300 Poissy

Comme Un Roman, 40
place Maurice Berteaux,
78400 Chatou



Vos avantages réductionnels !

Les réductions sont accordées à l'ensemble des bénéficiaires des IEG actifs et inactifs.

Nos solutions :

Cours particuliers

en présentiel

Frais d'inscription **OFFERTS**
Réduction jusqu'à **4€/heure de cours**

Stages en petits groupes

en présentiel ou en visioconférence

- **10% minimum**



complétude ✕
soutien scolaire

Calculez votre budget sur www.completude.com/cmcasdesyvelines
ou contactez notre équipe au **01 56 58 58 60**



kinougarde ✕
garde d'enfants

Nos solutions :



Sortie d'école



Sortie de crèche
dès 1 an



Horaires variables
décalés

Votre cotisation annuelle OFFERTE

Calculez votre budget sur www.kinougarde.com/cmcasdesyvelines
ou contactez notre équipe au **01 56 58 58 62**

Votre agence à Versailles : 29 rue du Maréchal Foch



LES ACTIVITÉS DE LA CMCAS

Ces activités sont en cours de programmation en commissions et à la CMCAS des Yvelines. La période sanitaire peut nous amener à annuler, reporter, remplacer ou ajouter des activités. Toutes les dates ne

sont pas encore connues, les prestataires attendaient une période plus propice. Pour rappel le montant 2021 alloué pour les activités de la CMCAS des Yvelines est de 271.624€.

ACTIVITÉ POUR TOUS



Salon E-Sport des Activités Sociales
7 novembre 2021
À Saint-Denis

Entrée gratuite / Restauration sur place

Le programme :

Ateliers jeux vidéos : Jeux d'arène, Marion Kart, VS Fighting, Rocket League, réalité virtuelle, streaming, initiation aux échecs en ligne, mini-tournoi, La Fédération Française Handisport.

Expositions : création de costumes, studios de création de jeux vidéo, animations, présence de l'influenceur Purplejow, La place du jeux vidéo dans la société, La prévention et les jeux vidéo, Le cyber-harcèlement, Histoire du jeux vidéo. De plus, il y aura la retransmission de la finale de la Compétition des coupes de France FFJV 2021.

COM'JEUNES / ACTIFS / SPORT



Repas de Noël
16 décembre 2021



Carnaval de Dunkerque
Janvier, février ou mars 2022
À Dunkerque



Week-end vélo et châteaux
14 au 18 avril 2022
En région Centre



Wake Park
Mai 2022
À Boissise-le-Roi (77)



Vertical'Art
2022
À Montigny-le-Bretonneux



La Ruée des Fadas
Fin mai et début juin 2022
Yvelines



Soirée péniche
Mi-juin 2022
Paris



Tournoi de foot
2022



Week-end à la braderie de Lille
3 et 4 septembre 2022
À Lille



Séjour à La Réunion
10 au 20 octobre 2022



Halloween au Manoir de Paris
31 octobre 2022
À Paris



Initiation au Flag-rugby
2022

COMMISSION FAMILLES / CULTURE



Les jeunes et les enfants d'abord !
16 et 17 octobre 2021
À La Ville-du-Bois



La Fête Foraine de Noël
27 novembre et 4 décembre 2021
À Paris



Distribution des jouets de Noël
Décembre 2021
En SLV



Semaine au ski
29 janvier au 5 février 2022



Week-end au ski
Mars 2022



Séjour au Portugal
Avril ou mai 2022



Le Parc des Félines
2022
À Lumigny-Nesles-Ormeaux



Distribution des livres de l'été
Juin 2022
En SLV



Week-end à Séville
4 au 6 juin 2022
En Espagne



Aqua Kermesse
Samedi 9, 16 et 23 juillet 2022
À Plaisir



Week-end au château de Guédelon
Fin septembre et début octobre 2022
À Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe



Distribution des jouets de Noël
Décembre 2022
En SLV



Le spectacle de Noël
Entre novembre et décembre 2022

COMMISSION PENSIONNÉS / PRÉVOYANCE SANTÉ/ RÉSEAU SOLIDAIRE



Distribution des paniers gourmands
Actuellement
En SLV



Repas de Noël des pensionnés
Mardi 7 décembre 2021
À Coignières



Sortie à l'opéra Garnier
Vendredi 11 février 2022
À Paris



2 séjours en Hollande
5 au 7 avril 2022
8 au 11 avril 2022
En Hollande



Sortie à Montmartre
Vendredi 15 avril 2022
À Paris



Randonnée dans les Hautes-Pyrénées
3 au 8 mai 2022
À Saint-Lary-Soulan



Séjour en Corse
17 au 24 septembre 2022
En Corse



Visite de la Sainte-Chapelle et de la
Conciergerie
Vendredi 14 octobre 2022
À Paris



Visite du Musée Grévin
Vendredi 18 novembre 2022
À Paris



Repas de Noël des pensionnés
Mardi 6 décembre 2022



Séjour Réseau Solidaire
2022

INSCRIPTION VACANCES ET COLOS / CCAS

Vacances adultes et familles Hiver 2021/2022	Colos Hiver (4 à 17 ans) 2021/2022	
	Fin d'année 2021/2022	Février 2021/2022
Ouverture de la réservation directe : 05/10/2021 Ouverture des inscriptions à tour de rôle : 12/10/2021 Toutes les offres passent en réservation directe : 23/11/2021 Ouverture à la nuitée : 09/11/2021	Ouverture : 23/09/2021 Fin d'inscription : 13/10/2021 Résultat : 21/10/2021	Ouverture : 23/09/2021 Fin d'inscription : 09/11/2021 Résultat : 25/11/2021

LES INFORMATIONS SOCIALES

MISE À JOUR DE VOS DROITS/ATTESTATION ACTIV

Attestation activ'

Pensez à mettre à jour votre coefficient social auprès de votre SLV/CMCAS avec :

- Votre déclaration d'imposition 2021 sur le revenu 2020.
- Un RIB (en cas de remboursement).
- Les certificats de scolarité de vos enfants de plus de 21 ans.

L'attestation Activ est le laissez-passer des électriciens et gaziers à l'égard de leurs Activités Sociales (affiliation à la CCAS et à la CMCAS des Yvelines). Vous pouvez la télécharger sur le site ccas.fr. Pensez également à déclarer tout changement de coordonnées à votre correspondant de SLV.



LES AIDES NATIONALES FAMILLE

La CCAS de par son Action sanitaire et Sociale propose une multitude d'aides.

Vous les trouverez toutes, avec l'explication détaillée de chacune (montant, plafond, pourcentage du coefficient) sur le site CCAS espace Santé Sociale : <https://nosoffres.ccas.fr/sante-social/ass/>

Voici quelques exemples d'aides famille pour lesquelles il faudra être attentif à la rentrée :

- **AFPE** : Aide familiale à la petite enfance pour les enfants de 3 mois à 3 ans (ou jusqu'à l'entrée en maternelle). Cette aide se fait par année civile, si vous souhaitez pouvoir en bénéficier pour l'année 2021 rapprocher vous rapidement de votre SLV ou de la CMCAS pour obtenir l'imprimé.
- **CVEC** : Contribution à la vie étudiante et de campus pour les enfants jusqu'à 26 ans, ainsi que les OD et Conjoint désirant reprendre des études. Attention : cette aide est possible du 1er octobre au 30 septembre. Vous devez dès maintenant déposer votre dossier auprès de votre correspondant de SLV pour l'année scolaire 2021/2022.
- **AJJ** : Aide à l'autonomie des jeunes est une aide pour les étudiants, à partir de 20 ans ou 18 ans si seul et dernier enfant à charge, jusqu'à 26 ans, dont les parents ont un coefficient de moins de 22500. Cette aide est versée chaque mois du 1er octobre au 30 septembre. Les dossiers doivent être déposés chaque année, auprès des correspondants SLV dans les dates

indiquées. Tout dossier déposé après septembre ne pourra être pris en charge pour l'année précédente.

- **Aide soutien scolaire** : Pour les enfants de 6 à 26 ans, les OD et AD conjoints scolarisés (sans limitation d'âge). En cours particulier à domicile, collectif, en ligne ou stage intensif. Depuis la rentrée 2020, les montants de cette aide ont augmenté. Elle est valable de septembre à fin Août.

D'autres aides famille sont aussi possible selon vos conditions et la réglementation, durant toute l'année, comme : Aide à la qualité de vie, aide au séjour neige, etc..



LES AIDES NATIONALES HANDICAP

Vous êtes ouvrant droit en situation de handicap ou un membre de votre famille (conjoint ou enfant) ayant droit est en situation de handicap à plus de 50 %, la CCAS vous propose des aides nationales complémentaires pour vous aider à améliorer votre quotidien.

Beaucoup des bénéficiaires concernés, bénéficient de l'aide moral, une aide du fond propre proposée par notre CMCAS, mais peu connaissent les aides nationales.

Elles sont attribuées sous certaines conditions et selon une réglementation. Un Dossier MDPH éligible ou non-éligible est obligatoire.

Pour toutes informations, il est conseillé de vous rapprocher de votre correspondant SLV ou de votre CMCAS qui vous fournira les imprimés de demande.

Vous trouverez le détail de toutes ces aides sur le site de la CCAS avec le lien suivant :

<https://nosoffres.ccas.fr/sante-social/ass/>

En voici quelques-unes détaillées en exemple : pour les OD, AD, actifs ou inactifs et les enfants mineurs ou majeurs.

- **AVD, Aide à la vie domestique** : Cette aide permet entre autre de bénéficier d'une aide à domicile pour les tâches courantes pour votre confort et votre sécurité
- **AL, Aménagement du logement** : cette aide permet l'aménagement à l'accessibilité de votre logement afin de

gagner en autonomie

- **AST / AV, Aide au surcoût de transport ou aménagement de véhicule** : aide à la participation aux dépenses d'aménagement du véhicule habituellement utilisé par la personne en situation de handicap ou à la prise en charge des déplacements liés à des activités de loisirs, culturelles, sociales ou sportives (hors activité professionnelle), assurés par un tiers ou supérieurs à 50 km aller/retour.

Selon la situation et les conditions d'attribution, il existe les aides suivantes dont vous trouverez les explications sur le site CCAS :

Aide technique, l'aide à l'assistance animalière, aide aux charges spécifiques, aides charges exceptionnelles, téléassistance handicap et l'aide aux bénéficiaires aidants bénévoles.

N'oubliez pas non plus les séjours pluriels pour les vacances de vos ayants droits avec un encadrement spécifique et adapté aux besoins.



PERMANENCE JURIDIQUE

La CMCAS des Yvelines vous offre un RDV avec son avocat tous les 1ers lundis du mois de 09h00 à 11h30 sur rendez-vous au 01.30.66.51.61 (CMCAS) à Maurepas :

- Lundi 6 Septembre 2021
- Lundi 4 Octobre 2021
- Lundi 8 novembre 2021
- Lundi 6 Décembre 2021
- Lundi 3 Janvier 2022
- Lundi 7 Février 2022
- Lundi 7 Mars 2022
- Lundi 4 Avril 2022
- Lundi 2 Mai 2022
- Mardi 7 Juin 2022
- Lundi 4 Juillet 2022



CAMIEG : LES PERMANENCES SONT ANNULÉES



CAMIEG
92011 NANTERRE Cedex
0811 709 300
www.camieg.fr

Vous pouvez utiliser, à votre convenance, le formulaire de demande de rendez-vous disponible en ligne sur le site internet, ou appeler le 01.77.93.14.02 et laisser vos coordonnées pour être recontacté. D'autres moyens de contact : le compte Ameli, la plateforme téléphonique (08 06 06 93 00) et les rendez-vous téléphoniques.

Comment lire votre relevé de remboursement ?

Votre relevé vous permet de suivre le règlement de vos dossiers, il fait apparaître :

- le montant des paiements Camieg qui vous sont versés (partie « Vos remboursements de soins ») ;
- les sommes directement versées par la Camieg aux professionnels de santé (pharmaciens, praticiens ou établissements de santé pour des consultations, examens médicaux, séjours à l'hôpital...) lorsque, dans le cadre du tiers payant, vous n'avez pas fait l'avance des frais (Partie « Pour votre information »).

De plus, les bénéficiaires des prestations sont précisés,

vous savez s'il s'agit de remboursements concernant vos enfants, votre conjoint... Les dates et montants des virements qui ont été effectués sur votre compte (bancaire ou postal) vous sont également indiqués.

Les retenues sur remboursement

La participation forfaitaire et les franchises s'appliquent, que vous ayez ou non déclaré un médecin traitant et que vous soyez ou non dans le cadre du parcours de soins. Elles sont déduites automatiquement du montant de vos remboursements (sur la part de base), elles apparaissent en déduction sur votre relevé de prestations. Les franchises médicales et la participation forfaitaire ne peuvent être remboursées par le régime complémentaire, elles restent à votre charge.

Attention : Quand vous n'avez pas réglé directement le professionnel de santé et avez bénéficié du tiers payant, les franchises et participations forfaitaires n'ont donc pas été retenues. En conséquence, elles seront perçues de façon différée lors d'un prochain remboursement, quel que soit l'acte remboursé, pour vous-même ou l'un de vos ayants droit.

INFORMATIONS SOLIMUT



SOLIMUT MUTUELLE
DE FRANCE
Service CSMR
TSA 21123
06709 SAINT
LAURENT DU VAR
Cedex.
0800 005 045
www.solimut-mutuelle.fr

Pour toute demande de renseignements sur votre garantie CSMR, ainsi que sur l'ensemble de vos contrats d'assurances de personnes, **du lundi au vendredi de 9h à 17h : 0800 005 045**. Vous pouvez également écrire ou adresser vos demandes de remboursements.

Connexion sur votre espace adhérent www.solimut-

[mutuelle.fr/mon-espace](http://www.solimut-mutuelle.fr/mon-espace), rubrique CSMR et effectuez vos demandes de remboursements et vos prises en charge en ligne, consultez vos cotisations, vos prestations et votre contrat.

Futur retraité ? Un bulletin d'adhésion CSMR est à retrouver en SLV, en CMCAS ou sur internet.

Depuis le 1er janvier 2021, la première option "Sécurité" est incluse dans l'adhésion CSMR de base sans augmentation de celle-ci.

Pour renforcer votre protection, vous avez la possibilité de prendre l'option Confiance pour 10 €/mois (adhésion individuelle).

Si vous adhérez pour la première fois à SOLIMUT et ce, jusqu'au 31 décembre 2021, un abattement de 25 % vous sera appliqué uniquement sur la cotisation de base (CSMR).

APPEL À BÉNÉVOLE

Dans nos organismes sociaux, le Réseau Solidaire est né d'un constat : le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie augmente dans nos entreprises, comme dans la société en général. De plus en plus d'hommes et de femmes se trouvent confrontés à des épreuves en raison du contexte économique et social, de l'allongement de la durée de vie et de l'organisation de la cellule familiale. Les causes sont diverses : éloignement des enfants, ruptures familiales, perte de mobilité ou d'autonomie, habitat isolé, conduites addictives...

En plus d'éventuels problèmes physiques ou psychologiques, certains bénéficiaires se retrouvent parfois en situation d'isolement et éprouvent

souvent mille difficultés à appréhender les dispositifs administratifs de plus en plus lourds et compliqués pour obtenir les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

La solidarité, valeur fondatrice des Activités Sociales, doit devenir le fil conducteur de tous nos actes. Il faut créer les conditions d'une disponibilité plus grande : être à l'écoute, renouer les liens, créer un réseau d'aide de proximité.

Fort de ce constat, la CMCAS des Yvelines a décidé d'inscrire les actions de solidarité dans un cadre de cohérence, dénommé Réseau solidaire.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR SOUTENIR NOTRE RÉSEAU SOLIDAIRE DES YVELINES

Un bénévole est une personne qui se déclare comme tel. Son activité est librement choisie. Le bénévole se caractérise par l'absence de lien de subordination avec la CMCAS mais ceci n'exclut pas le respect des règles et des consignes (Charte des Bénévoles). Il reçoit l'information par la CMCAS sur ce qui est attendu et il suit la formation nécessaire. Il peut ensuite intervenir auprès des bénéficiaires dans le cadre du Réseau Solidaire.

Le bénévole est un « **généraliste** » de ce que la CMCAS peut apporter. Il aiguillera le bénéficiaire vers le « **spécialiste** » ad hoc si besoin.

- Il signe la charte du bénévole,
- Il appelle régulièrement les bénéficiaires,
- Il assure, si nécessaire, les visites en binôme et **rédige** les comptes rendus de visites,
- Il transmet au fil de l'eau les informations recueillies auprès des bénéficiaires au correspondant de SLV pour mise à jour du fichier et action éventuelle,
- Il participe aux réunions conviviales avec son équipe, organisées par le correspondant de SLV pour s'informer,
- Il peut également devenir bénévole lors du séjour du Réseau Solidaire organisé chaque année par la CMCAS.



Journal d'information de la CMCAS des Yvelines

37 route de Chevreuse, 78310 Maurepas



Site internet : yvelines.cmcas.com

Conception :
CMCAS des Yvelines

Impression :

Imprimerie TPI s.a.s – 01.39.97.38.37

Parution n°39 :

Sept - Oct - Nov - Déc 2021